



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 57316

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives préoccupations exprimées par l'Association vauclusienne des rééducateurs de l'éducation nationale. En effet, au moment où s'impose la nécessité de maintenir toutes les modalités d'aides possibles au sein des RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté), une insuffisance de personnels vauclusiens est manifeste pour venir en aide aux enfants en difficulté scolaire. Les rééducateurs sont des enseignants spécialisés exerçant principalement dans les RASED au sein des écoles maternelles et élémentaires. Ils sont chargés des actions d'aide à dominante rééducative et des actions de prévention concernant tous les élèves. C'est parce qu'il existe, entre le pédagogique et le soin, un espace pour un travail individuel ou en petits groupes avec les enfants en difficulté scolaire que les rééducateurs interviennent dans l'éducation nationale. Cependant, il semble que les effectifs des rééducateurs dans le département de Vaucluse se réduisent comme peau de chagrin. En effet, selon les chiffres communiqués par l'association, à la prochaine rentrée scolaire dans le Vaucluse, seize postes seront non pourvus, soit 46 % des effectifs, suite aux huit départs en retraite programmés. Aussi, il lui demande de lui indiquer, d'une part, s'il entend permettre aux enseignants vauclusiens qui le souhaitent, de leur faciliter l'accès aux stages de formation CAPSAIS, option G (certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire) afin de permettre le remplacement des rééducateurs partant à la retraite ; d'autre part, comment il compte pourvoir l'ensemble des postes nécessaires dans le Vaucluse et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

La circulaire n° 90-082 du 9 avril 1990 qui définit et organise les activités des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) précise que ces activités sont étroitement articulées avec les initiatives dont les maîtres ont la responsabilité dans leur classe. Les projets d'école, la mise en place des cycles et d'une pédagogie différenciée, les dispositifs de soutien et d'aide individualisée pour tous les élèves qui présentent des difficultés (circulaire du 18 novembre 1998) doivent être considérés comme autant de ressources ou de modalités d'organisation, dans l'école, en faveur de la réussite de tous. Les missions des réseaux d'aides ne sont pas indépendantes de l'évolution globale de l'école primaire et les personnels qui les composent ne sauraient être considérés comme les seuls à prendre en charge les difficultés des élèves. Dans le département du Vaucluse, le secteur de l'adaptation et de l'intégration scolaires est en profonde restauration. A la rentrée 1999, 28 classes de perfectionnement qui avaient été conservées ont été fermées comme la réglementation le prévoit. Les RASED ont été remaniés ; 22 postes d'aide à dominante pédagogique ont été créés. Bien que 9 postes correspondant à l'aide à dominante rééducative (option G) soient vacants, le département a fait le choix de favoriser la formation dans l'option E : aide à dominante pédagogique, très déficitaire et très utile pour répondre aux difficultés des élèves. Il appartient en effet à l'inspecteur d'académie de définir des priorités pour la formation des maîtres en fonction d'une analyse des besoins réels des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57316

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 523

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3259